

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – lundi 9 octobre 2023

18h00

Siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Avesnes-Sur-Helpe

Procès-verbal

Après avoir salué les membres présents et le personnel du syndicat, Monsieur le Président rend hommage à Dominique BERTHELOOT, Directeur du SEAA, décédé le 21 juillet 2023, et demande une minute de silence en sa mémoire puis procède à l'appel des élus.

1/ Appel des élus

Pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre

Etaient présents : Madame Dominique DACOSSE, Messieurs Christian BERNARD, Bernard CARPENTIER, Aurèle HENAUT, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, Eric FEDDI, Jean-Pierre MANFROY, Yvon MILLE, Fabrice PIETTE, Jean-Louis SIMON, Didier WILLOT, David ZELANI.

Etaient absents : Madame Emmanuel DELABRE, Messieurs Michel DETRAIT, Eric LEBRUN, Bruno LEGROS, Lucien SERPILLON.

Etait excusé : 0

Procurations : Monsieur Serge BERNARD à Monsieur David ZELANI, Monsieur Alain BOUILLIEZ à Monsieur Didier WILLOT, Monsieur Arnaud DECAGNY à Monsieur Philippe BODIN, Monsieur David DYSON à Madame Nathalie MONIER, Monsieur Michel LEFBVRE à Monsieur Guislain CAMBIER.

Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois

Etaient présents : Monsieur Mario NUZZOLO, Christian POINT.

Etaient absents : Messieurs Pascal COBUT, Patrick LANDA, Thierry REGHEM.

Etait excusé : 0

Procuration : Monsieur Claude GARY à Monsieur Claude BLOMME.

Pour la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Etaient présents : Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Philippe BODIN, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE, Mickaël SNAUWAERT.

Etaient absents : Messieurs Alain BASLY, Alain DELTOUR.

Etait excusé : 0

Procuration : 0

Pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal

Etaient présents : Mesdames Hélène DUMORTIER, Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER, Messieurs Jean-Louis BAUDEZ, Luc BERTAUX, Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Etaient absents : Madame Martine LECLERCQ, Monsieur Guillaume LESOURD.

Etaient excusés : 0

Procuration : 0

Soit 36 présents, 12 absents, 0 excusé et 6 procurations, soit 54 membres

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre, et le comité peut en conséquence délibérer.

Monsieur André Ducarne est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 7 juin 2023 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Compte-rendu de la délégation au Président :

L'entreprise Duez a un seul dossier encore en cours et est en attente de consignation HTA, celui de MAROILLES Mutation H61 « VIOLETTE » CAS-FACE-2020 AB1.

La mutation de transformateur a été réalisée, la consignation Enedis pour le raccordement et le déplacement des câbles souterrains est fixée au 6 septembre et le chantier pourra être réceptionné à partir de mi-septembre.

En septembre démarre le chantier de Vendegies au Bois. Dans un soucis de phasage de travaux de rénovation des trottoirs, l'entreprise Duez doit commencer les travaux d'enfouissement de la « GRAND RUE » (phase 2) début octobre avec comme objectif une fin de travaux avant la fin d'année.

L'entreprise a fait le nécessaire auprès des concessionnaires (Enedis France télécom, fibre, éclairage public) afin de pouvoir terminer ces travaux dans les temps.

La commande travaux a été régularisée.

Le programme 2020 **EIFFAGE** est quasi terminé. Reste les chantiers de Dompierre sur Helpe chemin de la Burlotte et Eppe Sauvage chemin d'Irlande, pour lesquels Eiffage est en attente du RIP désigné par ENEDIS (responsable Identifié de la Préparation).

Pour les TUI de Felleries renforcement ABT Belleux et Petit Fayt Fort Manteau reste les VAD. Dompierre sur Helpe BT-TJ NOREADE poste commandé, travaux à réaliser ainsi que Article 232-25 et DME0 à faire.

Suite à une coupure le 18 octobre sur la commune de Boulogne sur Helpe (la Fromagerie), qui a engendré un retard de travaux, il reste à faire raccordement MALT et la mise en service.

Le chantier de Bettignies est en attente du nom du RIP désigné par ENEDIS.

Sur le programme 2021 bon de commande 323 -25 pour Solre ruelle des Tanneries faits, M Bodin a signé.

3 dossiers sont compliqués :

Cartignies rue de la Bouchère, refus de convention pour le remplacement de 3 supports.

Dompierre sur Helpe, il faut organiser une réunion pour trouver une solution technique à l'implantation de 3 supports.

Les conventions pourront être faites à la suite.

Article 8 les travaux sont en cours, le dossier d'Ecuelin, enfouissement rue Limont Fontaine est à réaliser et est en attente du nom du RIP donnée par ENEDIS.

4/ Présentation du CRAC 2022 :

Monsieur LEDEZ, Directeur Territorial ENEDIS NORD, Monsieur JAUSSEME Adjoint Directeur Territorial ENEDIS. (jean-michel.jausseme@enedis.fr)

Monsieur LEDEZ, Directeur Territorial ENEDIS Nord se présente et présente son équipe :

Monsieur Jean-Michel JAUSSEME son adjoint, Monsieur Benoit MARTINAGE, Manager Territorial qui remplace Madame Béatrice BASSERUE, Sylvie ALTERINI, Interlocutrice Privilégiée.

L'année 2022 a connu 2 évènements majeurs, le passage de l'hiver 2022-2023 et la guerre en Ukraine qui ont généré une tension sur la disponibilité de l'électricité. Les acteurs du système électrique se sont donc attachés à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour garantir l'équilibre entre l'offre et la demande. Le dispositif a été testé le 13 octobre 2022 et grâce à la mobilisation de tous, aucun délestage n'a été enclenché.

Le développement et l'exploitation du réseau Public de Distribution d'Electricité en 2022 en quelque chiffres :

Centrales thermiques, nucléaires et hydrauliques, 8 postes source, 1 995 km de réseau Moyenne Tension, 1 902 installations de production, 107 468 points de livraison, 2 266 km de réseau Basse Tension, 2 565 postes de transformation HTA-BT.

Total des clients en 2022, 107 468. Total des installations de production Eolien, Hydraulique et autres 1 499 pour une quantité d'énergie produite de 115 437 706 en kWh.

Canalisations HTA mises en services en 2022 (en m) (Concession) :

Souterrain 13 386, Torsadé 52, Aérien Nu 521, pour un total de 13 959 dont Extension 4 157, Renouvellement (obsolescence ou déplacements d'ouvrages) 8 585, Renforcement 1 217.

Canalisations BT lises en service en 2022 (en m) (Concession) :

Souterrain 10 591, Torsadé 7 326, Aérien nu -64 pour un total de 17 853 dont Extension 8 143, Renouvellement 8 121, Renforcement 1 589.

Qualité de l'Electricité en 2022, (Critère B, temps de coupure) :

Toutes causes confondues en minutes 64 minutes, soit -3% par rapport à 2021.

Travaux respectueux de l'environnement réalisés en techniques discrètes sur réseau HTA et BT en % (Concession) en agglomération, hors agglomération et zone classée pour un total de 80%

Investissements du Concessionnaire : en 2022 au niveau national les investissements représentent 4,4 milliards d'euros, sur notre concession, raccordements des utilisateurs et producteurs, investissements pour l'amélioration du patrimoine, investissements de logistique et autres investissements le total est 9.862k€.

Les flux financiers :

Outre sa participation au titre de l'Article 8, le concessionnaire apporte son concours financier aux investissements que nous réalisons en qualité de Maître d'Ouvrage (redevance R1, R2, PCT, aides FACE).

En 2022, pour la part R1 164k€ - R2 66,3k€ - Participation « Article 8 » 89,8 k€.

La valeur des ouvrages concédées en 2022 est 38 246k€.

La qualité de l'électricité sur la concession en temps de coupure moyen par client BT marque une diminution de 10% par rapport à 2021 et le taux de satisfaction de clients est de 86.8%.

Présentation du TRV Tarif Réglementé de Vente :

Monsieur Jean-Yves SYBILLE Directeur de Développement Territorial EDF (jean-yes.sybille@edf.fr) présente le TRV, Tarif Réglementé de Vente.

Dans le contexte de crise des prix de l'énergie, EDF a démontré sa fiabilité en assurant une continuité de service aux clients aux tarifs Réglementés de Vente.

En 2022, afin de limiter l'impact de la crise pour les ménages, l'Etat a décidé de limiter à 4% en moyenne la hausse des TRV avec la mise en place d'un bouclier tarifaire.

En 2023, un nouveau bouclier vient limiter la hausse des prix de l'électricité (Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel) à 15%.

Afin d'aider les clients, EDF a mis en place un plan de sobriété en 3 actes :

- Communiquer pour rassurer et sensibiliser les clients,
- relancer les offres d'effacement et promouvoir la modulation,
- aider les clients dans le temps à la maîtrise de la consommation.

Depuis avril 2022, EDF ne fait plus suspendre l'alimentation des particuliers en situation d'impayés, mais remplace la coupure par une limitation de la puissance à 1Kva.

M Point demande si c'est une obligation comme pour l'eau, M Sybille répond que non, c'est une volonté de la part d'EDF de ne plus couper l'alimentation électrique de ses clients.

A la question, « un client d'un autre prestataire revenant chez EDF est-il repris au TRV la réponse est OUI ».

La lutte contre la précarité énergétique passe aussi par le Chèque Energie. EDF a mis en place un service gratuit « INFO WATT » (obligatoire), afin que les ménages puissent maîtriser leur consommation afin qu'ils puissent adapter leurs habitudes avec des écogestes et ainsi réaliser des économies sur leurs factures.

Ce service est gratuit, réservé aux bénéficiaires du Chèque Energie.

Par ailleurs, EDF est le 1^{er} contributeur en France après les Collectivités Territoriales aux Fonds Solidarité Logement (FSL) avec 500.000,00 €.

En 2022, 59% des clients Particuliers se sont déclarés « Très satisfaits » du traitement de leur réclamation.

Cette présentation ne soulevant pas de questions particulières le CRAC 2022 est voté à l'unanimité.

5/ Accord relatif à l'Article pour la période 2024-2027 et Avenant 1 au Contrat de Concession :

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes « Autorité concédante », d'une part et Enedis, gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, d'autre part, ont conclu, le 19 novembre 2019, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente, comprenant une convention de concession, un cahier des charges et plusieurs annexes. Ce Contrat de concession a pris effet au 31 décembre 2019.

L'article 8A du cahier des charges du Contrat de concession prévoit le versement par le gestionnaire du réseau de distribution à l'autorité concédante, d'une participation annuelle au financement des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de cette dernière et destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement.

Cet article est complété par l'article 4 A) de l'annexe 1 au Cahier des charges qui rappelle le principe de la participation financière du gestionnaire du réseau de distribution et précise que son montant est fixé chaque année d'un commun accord entre les Parties, à partir de l'examen du programme de travaux prévu dans ce domaine par l'autorité concédante, en tenant compte notamment de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux.

Il convient donc par le présent accord, de fixer les modalités de mise en œuvre de ces stipulations du Contrat de concession. De ce fait, il est convenu ce qui suit :

3 Accord - sur l'intégration à vocation environnementale des ouvrages de la concession / ENEDIS ARTICLE 1 :

OBJET DE L'ACCORD :

- fixer le montant annuel maximum de la participation financière du gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article 8 A) du Cahier des charges (ci-après « la contribution ou la participation du gestionnaire du réseau de distribution »), pour la période 2024 - 2027 ;

- de préciser les modalités de gestion et de suivi de la contribution du gestionnaire du réseau de distribution versée à l'autorité concédante

8/ Avenant 1 au Contrat de Concession :

Le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, Electricité de France et Enedis ont conclu le 19 novembre 2019, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession, ci-après désigné « le Contrat de concession ». Le Contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2A un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, désigné le « PPI ». Le PPI arrivant à son terme, l'autorité concédante et le gestionnaire du réseau de distribution se sont rapprochés afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges du Contrat de concession.

Monsieur Piana demande si dans le PPI est inclus le besoin de consommation imprévue type renforcement, Monsieur Ledez répond que ce sont des travaux dits « exogènes » non fléchés dans le PPI mais qu'Enedis intégrera dans son plan de charge s'ils sont nécessaires.

A l'issue de ces présentations, Monsieur Guislain CAMBIER et Monsieur Stéphane LEDEZ procèdent à la signature des actes.

7/ Présentation du déroulement d'un dossier de travaux par Monsieur Philippe BODIN :

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Philippe BODIN qui présente un tableau récapitulatif des différentes étapes de progression d'un dossier de travaux mais aussi assurer le fonctionnement du SEAA, les différents financements et le rôle de chaque entités (entreprises, ets...).

Celui-ci a été réalisé en collaboration avec les entreprises.

Monsieur Quinzin fait observer que la réunion « Piquetage » serait plus judicieuse au moment de la VAD sur le terrain avec les entreprises et ENEDIS afin d'être certain que les travaux se fassent bien comme demandés. (situation, poteaux, etc...).

Monsieur Ducarne répond que cela se fait lorsqu'il s'agit de gros chantiers.

Ce document est un document de travail qui s'avèrera utile dans le déroulement de suivi des dossiers.

8/ Fonds de Concours aux communes :

20 communes ont demandé l'octroi d'un Fonds de Concours pour un montant disponible de

127.951,26 €, un fond octroyé de **107.716,26 €** et un montant de travaux HT de **1.193.359,60 €**
L'octroi de ces Fonds de Concours ne soulevant pas d'objection la délibération est actée à l'unanimité.

9/ Présentation du Directeur par INTERIM :

M Cambier présente Sébastien Pierchon comme nouveau Directeur par Intérim du Syndicat. Après réflexion et avec accord du Président de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois M Pierchon a accepté le poste de Directeur ou d'attaché par intérim au 1^{er} septembre et ce jusqu'au 31 janvier 2024. Le poste au grade d'Ingénieur ou d'Attaché a été ouvert sur la plateforme du CDG59 et une annonce a été publiée dans la Gazette des Communes. A ce jour, une seule est arrivée.

M Pierchon rassure l'Assemblée en indiquant que le Programme FACé 2023 a bien été validé avant le 30 septembre 2023 comme le prévoit la réglementation.

10/ Questions diverses :

A la question de Monsieur Yvon Mille de la commune de Ferrière la Grande concernant sa volonté de remodeler son centre-ville, le SEEA peut-il participer à l'enfouissement de réseaux électriques, la réponse est oui s'il s'agit de travaux d'effacement de réseaux en façade ou souterrain.

La réunion n'appelant pas d'autres questions, le Président clos la séance, après avoir convié les membres présents au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

Le Président

André **DUCARNE**

Guislain **CAMBIER**